

Règlement de la Grande Braderie D'Avranches

La Grande Braderie d'Avranches

Elle est organisée par des bénévoles commerçants d'Avranches pour dynamiser l'activité économique locale.

La participation financière demandée à tous les déballers est utilisée pour financer les animations : concerts, spectacles de rues, communication... dans le but de créer un événement attractif faisant venir un public familial en nombre important.

Cette Braderie regroupe des particuliers en vide-greniers et des professionnels. Chaque emplacement est identifié sur une fiche, le prix est fixé en fonction des caractéristiques de chaque emplacement.

Consignes

Toutes les instructions (notamment définies pour la sécurité de tous) sont données par l'organisateur selon l'arrêté municipal délivré, leur application est déléguée au coordinateur de l'événement et aux bénévoles chargés du bon déroulement des deux jours, chacun devra donc respecter les consignes données et se conformer aux demandes des organisateurs et des bénévoles. Le coordinateur de l'événement ou le placier ont toute autorité, les informations portées sur les fiches le sont à titre indicatif, toute modification décidée par le coordinateur ou le placier prévaudra.

En cas de non-respect des consignes données, le coordinateur de l'événement, en dernier recours, pourra exclure de la braderie le déballeur concerné. Celui-ci devra remballer son stand sur le champ. Cette exclusion n'ouvrira lieu à aucun remboursement. Le concours des forces de l'ordre pourra être requis en cas de besoin.

Horaires

Sauf modification de dernière minute décidée par le coordinateur de l'événement :

L'arrivée des commerçants et le déballage s'effectueront entre 6h et 9h30, depuis la place Angot en descendant la rue de la Constitution. Le remballage débutera à 19h. Vers 19h30 les véhicules-barrages commenceront à être enlevés, pour une ré-ouverture totale du périmètre vers 20h.

Véhicules

Les véhicules devront avoir quitté le périmètre de la braderie entre 9h30 et 19h30, sans aucune possibilité d'accès motorisé durant la journée.

Seuls les véhicules stationnés sur les emplacements spécifiés dans les fiches seront tolérés, sous réserve de l'acceptation du coordinateur de l'événement le jour de la braderie. Ces véhicules seront tenus à l'immobilité entre 9h30 et 19h30 (les accès étant verrouillés).

Déballage

Le déballage s'effectuera uniquement sur les trottoirs et places de stationnement attribués sans entraver le passage dans les rues pour les promeneurs et les véhicules de secours. Chaque déballeur s'engage à laisser les lieux aussi propres qu'à son arrivée et à ne rien abandonner à son départ.

Absence

En cas d'absence à 9h30, prévenue ou non, justifiée ou non ou en cas d'emplacement laissé vacant, même partiellement, le déballeur perdra son emplacement pour le reste de la braderie, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement. Tout départ anticipé du déballeur, mettra donc fin à sa participation à la braderie, il perdra son emplacement sans remboursement possible. Un autre déballeur pourra alors installer son stand sur l'emplacement considéré comme abandonné, avec accord du coordinateur de l'événement.

Sans inscription

Sans inscription préalable, aucun déballeur ne pourra s'installer sur un emplacement. Toutefois, si un emplacement est disponible et validé par le coordinateur de l'événement, le déballeur pourra participer à la braderie, il devra remplir une fiche d'inscription et s'acquitter du tarif plein et d'une pénalité de 50% du tarif normal.

Sans paiement

En cas de non-paiement au tout début de journée, le déballeur sera exclu de fait et devra libérer l'emplacement sur le champ. Le coordinateur fera appel au concours des forces de l'ordre si nécessaire.

La municipalité d'Avranches, par arrêté, délègue la gestion de l'espace public pour la Grande Braderie d'Avranches. Le coordinateur de l'événement peut ainsi faire appliquer de plein droit le règlement ci-dessus, s'appliquant au périmètre défini, avec le concours des forces de l'ordre si nécessaire.

Par ma validation, je déclare sur l'honneur:

- que j'ai pris connaissance du règlement de la braderie ci-dessus
- que je m'engage à respecter sans réserve les consignes de l'événement